

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 17 novembre.

Au nombre des projets de lois soumis en ce moment au Conseil d'Etat figure une réglementation nouvelle de l'importation et de l'exportation des denrées. Si nous sommes bien informés, le système de l'échelle mobile, sans être abandonné complètement, serait modifié, simplifié de telle sorte que, tout en gardant avec une certaine mesure son caractère protecteur, il cesserait d'entraver onéreusement le commerce international des subsistances.

La Chambre de commerce de Marseille vient d'adresser à M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, une pétition pour demander la libre entrée en France des légumes secs, frappés à l'importation d'un droit presque prohibitif. Il y a lieu d'espérer que cette réclamation, dont il est inutile de faire ressortir l'importance au point de vue de l'alimentation générale, sera favorablement accueillie. Elle emprunte de la saison dans laquelle nous entrons, et qui est si pénible à traverser, pour la classe laborieuse, une opportunité incontestable.

Echantillons commerciaux.

Le département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vient de recevoir quarante-cinq échantillons de bois du Canada envoyés par le consul de France à Québec. Le Ministre, dans l'intérêt du commerce, a ordonné qu'exhibition publique fût faite de ces échantillons. Ils pourront, en conséquence, être examinés par les personnes qui désiraient en prendre connaissance, les mardis et vendredis, de une heure à trois heures, à la Direction du commerce extérieur, bureau du mouvement général du commerce et de la navigation.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 17 NOVEMBRE 1860.

— N° 2. —

FAUTE DE CONFIANCE

PAR G. RAIMUND.

II.

Le dîner fut suivi d'une longue promenade dans le parc.

— Rentrons, dit enfin le comte. Ma femme m'a promis de descendre pour le thé, et elle doit être impatiente de voir l'hôte qui, grâce à nos lettres, n'est déjà plus un étranger pour elle, bien qu'une petite négligence de Paula lui ait laissé ignorer votre nom jusqu'à notre retour, monsieur le comte.

En entrant dans le parterre, ils virent en effet que déjà la comtesse les attendait sur la terrasse. Elle se leva, fit quelques pas au-devant d'eux avec une aisance gracieuse, et son visage ne trahit pas la moindre émotion quand son mari réitéra la présentation interrompue le matin. Seulement, elle devint un peu plus pâle en souhaitant la bienvenue à Kielsky, dont les yeux plongèrent dans les siens comme s'il cher-

* Reproduction interdite.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

EMPIRE FRANÇAIS. PRÉFECTURE DU NORD.

Nous, Préfet du département du Nord, Commandeur de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

Vu le décret du 30 août 1852 relatif aux élections des membres des Chambres consultatives des arts et manufactures ;

Vu l'ordonnance du 16 juin 1832 et notamment l'article 9 ainsi conçu : « Les fonctions des membres durent trois ans ; le renouvellement se fait par tiers. Pendant les deux premières années, après la nomination, le sort décide de l'ordre des sorties. »

Vu la circulaire ministérielle du 3 juillet 1854 ;

Attendu que les membres de la première série, sortant d'exercice cette année, sont : MM. Roussel-Dazin, Requillart-Scrépel, Wattine-Bossut et Constantin Descat,

ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Les commerçants notables de la ville de Roubaix, inscrits sur la liste dressée par nous, sont convoqués au dimanche 25 novembre courant, à neuf heures du matin, à l'effet de pourvoir à la nomination de quatre membres de la Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix, qui appartiendront à la première série.

La réunion aura lieu à la Mairie de Roubaix.

Art. 2. Des cartes ou convocations seront adressées aux électeurs par les soins de M. le maire de Roubaix.

Art. 3. L'assemblée électorale sera présidée par M. le maire ou son délégué, assisté de quatre électeurs qui seront les deux plus âgés et les deux plus jeunes des membres présents. — Le bureau, ainsi composé, nommé un secrétaire pris dans l'assemblée. Il décide de toutes les questions qui peuvent s'élever dans le cours de l'élection, à l'exception de celles qui seraient relatives à la capacité des candidats élus.

Art. 4. L'élection aura lieu au scrutin à la majorité absolue des électeurs présents, au moyen d'un bulletin contenant autant de noms qu'il y a de membres à nommer. Si la majorité absolue n'est pas acquise au premier tour de scrutin, il sera procédé à un second tour, dans lequel la majorité relative suffira.

Chaque scrutin devra durer trois heures.

Art. 5. Sont éligibles :

1^o Tout commerçant ayant au moins trente ans et exerçant le commerce ou une industrie manufacturière depuis cinq ans au moins ;

2^o Les anciens négociants ou manufacturiers domiciliés dans la circonscription de la Chambre, pourvu qu'ils aient au moins trente ans d'âge.

Toutefois, les éligibles de cette deuxième catégorie ne peuvent jamais excéder le tiers du nombre des membres de la Chambre.

Art. 6. Le procès-verbal des opérations sera rédigé en triple expédition. Il relatera, avec exactitude, le nombre des électeurs inscrits et celui des votants ; le nom, l'âge, le genre de commerce et le domicile des membres élus, ainsi que le chiffre des suffrages obtenus par chacun d'eux.

Deux expéditions de ce procès-verbal nous seront transmises après la clôture des opérations.

Les membres élus ne seront installés qu'après que les élections auront été reconnues régulières par M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Art. 7. M. le maire de Roubaix est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 8 novembre 1860.

Signé : VALLON.

Pour amplification :

Le Secrétaire-Général,

Signé : DUREAU.

Pour copie conforme :

Le Maire de Roubaix,

ERNOULT-BAYART.

VILLE DE ROUBAIX.

EMPRUNT DE 230,000 FR. pour la construction d'un abattoir.

Le Maire de la ville de Roubaix

Donne avis qu'en exécution de la loi du 9 mai 1859 qui autorise la ville de Roubaix à contracter un emprunt de 230,000 fr. pour subvenir aux dépenses d'établissement d'un abattoir public, il sera ouvert, à dater de ce jour, chez M. Louis Salembier, receveur municipal, rue des Lignes 22, une souscription audit emprunt. Les sommes versées produiront intérêt à cinq pour cent, à partir du jour du versement. Les remboursements auront lieu chaque année, par voie de tirage au sort, pendant une durée de dix-neuf ans.

Roubaix, le 16 novembre 1860.

ERNOULT-BAYART.

Voici la liste des jurés pour les assises ordinaires du 4^e trimestre de 1860, qui s'ouvriront le lundi 19 novembre :

Jurés titulaires :

MM.
 Lecœur, percepteur à Baillieux.
 Flahaut, négociant à Baillieux.
 Durieux, propriétaire à Lille.
 Duquenois, notaire à Chérens.
 Zylof, propriétaire à Bergues.
 Boisseau, employé des mines à Douai.
 Desjardin, doyen de la Faculté à Douai.
 Masson-Mathon, filateur à Roubaix.
 Wery, propriétaire à Saint-Hilaire (Avesnes).
 Delvallée, propriétaire à Mécquignies.
 Mulliez-Delmazure, propriétaire à Roubaix.
 Perdry, propriétaire à Beuvrages.
 Catry-Dalles, brasseur à Bousbecques.
 Guillemaux, filateur à Seclin.
 Lemaire, avocat à Douai.
 Delabaere, notaire à Cassel.
 Manouvriez, propriétaire à Raismes.
 D'Hespele, propriét. et maire à Wavrin.

chait à lire au fond de cette pauvre âme torturée.

Marie était encore très-belle ; les souffrances morales dont son cœur n'était pas guéri, ces souffrances n'avaient pas laissé de traces sur ses traits nobles, ni amassé de rides sur son beau front, encadré d'une abondante chevelure d'or.

La gaieté, les spirituelles saillies de Paula animèrent ce petit cercle, et avant la fin de la soirée, la comtesse savait déjà que Kielsky cherchait sérieusement à plaire à Paula, et que Paula, loin d'avoir de l'éloignement pour lui, l'encourageait plutôt, — peut-être à son insu. Marie s'en effraya ; cet état de choses devait cesser : il ne fallait pas que Paula, si ingénue, devint la femme d'un homme qui avait trahi, dédaigné, abandonné Marie elle-même, alors qu'elle lui avait livré sans défiance un cœur pur, naïf, plein d'espérances et d'illusions, comme était aujourd'hui le cœur de Paula.

Mais comment entraver les desseins du Polonais sans faire l'aveu de son propre passé, aveu qui serait un coup mortel pour son mari et une souillure pour le nom de Schlettendorf, dont l'honneur rejaillissait sur elle-même ? Marie avait beau réfléchir : pas d'issue, hélas ! à ce labyrinthe ! L'idée lui vint bien de tout découvrir à Paula, pour lui faire éviter le péril en le lui signalant ; mais, à cette seule pensée, son cœur cessait, pour ainsi dire, de battre. Elle aimait Paula avec la tendresse et le dévouement d'une mère, et Paula, remplie d'amour et de respect pour elle, la regardait comme un éclatant modèle de vertu. Ira-t-elle dévoiler à son enfant si pure ce déplorable exemple de passion et de faiblesse, de trahison et de honte ? Non, non, il serait cruel de ravir à ce jeune cœur sa foi en la vertu et de le remplir de défiance en-

vers l'humanité ; il serait révoltant de persuader à Paula de faire un mensonge à son père, pour cacher la honte de sa belle-mère.

Le regard brûlant du Polonais s'arrêta sur Marie avec une muette éloquence ; devinait-il quel combat elle soutenait, ou était-ce une reminiscence de son ancienne passion ? car il trouvait Marie plus ravissante que jamais. Cette femme parvenue au zénith de sa beauté et murie par les souffrances, cet esprit énergique qui avait triomphé de l'abandon, du repentir, de tant de souvenirs poignants, pour faire le bonheur d'autrui par le calme sourire du contentement ; cette femme-là excitait bien plus sa passion que l'enfant candide et insouciant qu'il avait aimée passagèrement autrefois.

— Alexandre arrive demain, dit la comtesse à son mari ; il nous l'annonce par une lettre dont j'ai oublié de te parler au milieu de nos émotions ; mais une bonne nouvelle est la bienvenue à toute heure.

— Ah ! quel bonheur ! Nous n'aurions pu souhaiter de renfort plus agréable, je suis fou de ce garçon-là ; je l'aime comme j'aurais aimé un fils.

Puis, s'adressant à Kielsky :

— Alexandre de Schlettendorf est mon neveu, le fils unique d'une sœur chérie qui avait épousé un baron d'une branche cadette de notre famille. Il a de la tête et du cœur, il est gentilhomme dans toute la force du terme, et vous vous plairez certainement en sa compagnie. — Eh bien, qu'en dis-tu, Paula, mon petit Mentor ? poursuivit-il en riant. Te voilà devenue toute taciturne.

— Tu fais une si longue apologie d'Alexandre, qu'il ne me reste rien à ajouter, répondit-elle en retraussant sa jolie lèvre d'un air mutin. Sa

présence ne nous dérangera pas, mais nous n'y gagnerons rien non plus ; pour ma part du moins, j'étais complètement satisfaite sans cela, continua-t-elle avec un peu de coquetterie.

— Mais peut-être pas Kielsky, dit ironiquement le comte.

Et, pour prévenir une réponse, il s'empressa d'ajouter :

— Je voudrais vraiment bien savoir d'où vient ce refroidissement subit, cette antipathie, allais-je dire, pour Alexandre. Dans ton enfance, tu te suspendais sans cesse à son cou ; tu n'étais aussi complaisante, aussi obéissante envers personne qu'envers lui, au point que j'étais obligé de l'appeler à mon aide contre mon petit démon ; et maintenant que te voilà grande et capable d'apprécier son magnifique caractère, tu montres de l'indifférence pour ton cousin.

— Je ne suis plus un démon, papa, dit-elle en riant ; peut-être est-ce pour cette raison qu'il m'est moins nécessaire, mais, crois-moi, — et elle devint sérieuse, — je connais sa valeur : il est si haut, si haut au-dessus de moi que... qu'il y a une grande distance entre nous, ajouta-t-elle en reprenant le ton badin, car elle s'était aperçue que le Polonais la considérait d'un œil perçant.

— Alexandre ne restera pas longtemps auprès de nous, reprit la comtesse en regardant son mari ; il vient prendre tes conseils sur une affaire importante.

Paula rougit jusqu'aux tempes en répétant d'une voix légèrement émue :

— Une affaire importante ? Va-t-il se marier ? — Je l'ignore, répondit la comtesse en l'observant, car il n'entre dans aucune explication ; cependant la supposition pourrait bien être juste.